



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-133

#### Opération d'aménagement Delescluze – Approbation du bilan de clôture (Urbanisme)

3.5

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents            | 28 |
| Nombre de pouvoirs            | 9  |
| Votants                       | 37 |

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÈME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était excusé

Jean-Michel POISSON,

#### Était absente

Florence ARCHAMBAUDIERE

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Aux termes d'une concession d'aménagement notifiée le 13 octobre 2017, la commune Dreux a confié à la SPL Gestion Aménagement Construction la réalisation d'un aménagement des parcelles AY123 – AY 124 – AY 153- AY 346 – AY 347, dédiées à la réalisation d'une opération de viabilisation de parcelles afin de permettre la concrétisation d'un lotissement.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de prise d'effet sous réserve de la maîtrise foncière à la signature du contrat de concession et de terrains purgés de fouilles archéologiques. Ce contrat n'a pas reçu d'avenant.

Une phase 2 était planifiée, mais la situation foncière n'a pas permis la réalisation de l'opération planifiée ; elle a donc été abandonnée. L'opération d'aménagement dite Delescluze à présent achevée, a fait l'objet d'un bilan de clôture arrêté par la SPL Gestion Aménagement Construction. Ce bilan tient compte des montants définitifs de dépenses et recettes relatifs à l'aménagement de ladite opération et fait apparaître un solde d'exploitation positif de 193 052,16 € au bénéfice de la SPL.

Conformément au Titre V de la concession d'Aménagement, le bilan de clôture est arrêté par la SPL et approuvé par le concédant.

Les montants, imputations et indemnités doivent être impérativement versés par la SPL au Concédant, ou par le concédant à la SPL dans les trois mois de la présentation des comptes de la liquidation, étant rappelé que les frais financiers seront pris en compte jusqu'à complet règlement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 14 abstentions :** Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI (pouvoir à M. ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

- Approuve le bilan de clôture de l'opération d'aménagement Delescluze.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 octobre 2023



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-133-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023